

POURQUOI LES FRANÇAIS IGNORENT ENCORE QUE LE FONDATEUR DE L'ORÉAL FUT UN « AGENT DE L'ENNEMI »

Paru <http://blogs.mediapart.fr/blog/annie-lacroix-riz/041213/pourquoi-les-francais-ignorent-encore-que-le-fondateur-de-l-oreal-fut-un-agent-de-l-ennemi>, 4 décembre 2013

La volonté de censurer la vérité historique n'est pas en France chose nouvelle. Fréquentant assidûment depuis 1970 les archives du 20^e siècle, sur des sujets (et une façon de les traiter) jugés inconvenants, et m'employant à informer de leur teneur mes étudiants ou le public, je me suis souvent heurtée à la censure, sur les plans éditorial et médiatique. Concernant la presse écrite ou audiovisuelle, il s'est agi couramment de veto contre la participation prévue à un documentaire ou à un « débat » ou de non-information systématique sur les publications concernant des thèmes pourtant largement « médiatisés »¹.

Il est plus rare d'être très activement sollicité(e) d'apporter un concours scientifique, nécessitant plusieurs jours de travail, à une enquête historique pour une émission de télévision, effectuée conformément à un programme précis mené à bien. L'expérience que j'ai faite à cet égard, d'avril à juin 2013, avant le coup de massue d'octobre, constitue un cas exemplaire de censure de presse et de dissimulation de faits historiques avérés. Elle mérite d'autant plus d'être connue du public que les chaînes (surtout publiques) de télévision prétendent lui apporter régulièrement un « complément d'enquête » sur des questions brûlantes, actuelles ou historiques.

DE « LA SAGA BETTENCOURT » (4 AVRIL-10 JUIN 2013) À « DANS L'INTIMITÉ DE LA MILLIARDAIRE LILIANE BETTENCOURT »

Le vendredi 4 avril 2013, le journaliste Samuel Humez, qui a prié la veille l'historien de l'économie Hubert Bonin de lui signaler des historiens compétents sur les années 1930 et 1940, obtient de son interlocuteur les noms de quatre universitaires, le mien, escorté du commentaire : « chercheuse engagée dans des livres académiques pointant les liens entre certains cercles patronaux et certains cercles politiques ». M. Humez m'écrit aussitôt après : « je prépare un documentaire sur la saga Bettencourt pour le magazine Complément d'enquête sur France 2, axé sur les liens de la famille avec le monde politique. Je m'intéresse notamment aux liens d'Eugène Schueller avec la Cagoule, [à] son comportement ambigu pendant la guerre, ainsi qu'aux propos antisémites tenus par André Bettencourt dans "La Terre française" et révélés dans les années 90. Serait-il possible d'en discuter avec vous au téléphone ? »

J'ai en effet consacré des recherches à Eugène Schueller, industriel fondateur de la société l'Oréal, aux liens avec l'extrême droite déjà notoires dans les années 1930 – membre de la Cagoule et de la synarchie -, dès juin 1940 collaborationniste économique et politique – aryanisations de « biens juifs » incluses -, familial et « agent » des chefs de la Gestapo, ami et protecteur de grands cagouleurs sicaires (et, souvent, de leurs descendants), parmi lesquels Jacques Corrèze, qu'il recycla après la Libération dans ses diverses sociétés à des postes directoriaux, qu'ils eussent dû faire un stage en prison ou non.

Le fruit de ces dépouillements a été en partie exposé dans plusieurs de mes ouvrages, que je mentionne au cours d'échanges téléphoniques et électroniques avec M. Humez dès le 4 avril. Eugène Schueller, comme son intime Corrèze, figure en effet en bonne place dans les livres suivants :

Pour la décennie 1930 : *Le Choix de la défaite : les élites françaises dans les années 1930*, Paris, Armand Colin, 2^e édition, 2010, 679 p; *De Munich à Vichy, l'assassinat de la 3^e République, 1938-1940*, Paris, Armand Colin, 2008, 408 p.

Pour l'Occupation : *Industriels et banquiers français sous l'Occupation : la collaboration économique avec le Reich et Vichy*, Paris, Armand Colin, 1999, 661 p., et surtout, sur la base de fonds consultés de 1999 à 2012, l'ouvrage entièrement réécrit, *Industriels et banquiers français sous l'Occupation* sans sous-titre, 2013, 816 p., dans lequel l'insigne industriel a pris, compte tenu des nouveaux fonds administratifs et policiers accessibles depuis 1999, une importance accrue.

Le 4 avril au soir, j'accepte de recevoir M. Humez à mon bureau le mardi après-midi 9 et de lui faire remettre dès le 5 par mon éditeur, avec livraison « par coursier », les trois premiers ouvrages concernés, ainsi que tous les nouveaux passages concernant Eugène Schueller dans celui à paraître en août (déjà disponible en format PDF). Samuel Humez en dispose donc dès lors, puisque, ai-je expliqué à Armand Colin, il « prépare pour l'émission Complément d'enquête, France 2, un reportage sur Eugène Schueller, dont j'ai traité dans *Le choix de la défaite, De Munich à Vichy et Industriels et banquiers français sous l'Occupation*, ancienne et nouvelle versions »; le mardi 9 avril, « sur la base de mes recherches, nous regarderons ensemble quels types de documents d'archives originales pourraient être utilisés dans l'émission. »

Selon mon habitude - à proscrire -, je n'ai sollicité du journaliste demandeur ni contrat ni indemnisation pour le travail à réaliser, qui m'occupera près de six jours, démarches administratives incluses, ni droit de visionnage de l'émission avant diffusion. J'ai cependant insisté auprès de M. Humez sur l'impératif de consigner nos démarches respectives : consultée par des journalistes en quête de spécialistes historiques, j'ai été souvent trompée, évincée d'un débat annoncé, etc.; à défaut d'argent, je tiens à ce qu'existe la preuve écrite de mes démarches, recherches et interventions, bref de la réalité du travail fait.

J'ai également avisé M. Humez que je n'avais pas compétence concernant André Bettencourt, jeune fasciste de la presse collaborationniste d'importance encore trop modeste entre 1940 et 1944 pour occuper les fonds des Renseignements généraux parisiens ou nationaux. Mais sa prose antisémite ordurière de *La Terre française*, introuvable partout, est conservée à la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine de Nanterre : j'ai conseillé en 2012 cette piste, par chance fructueuse, au journaliste suisse Ian Hamel venu m'interroger dans le cadre de sa propre enquête sur le gendre d'Eugène Schueller. N'ayant rien à lui dire sur ce dernier, je lui ai en revanche fourni des informations sur le beau-père. Informations dont, ses lecteurs peuvent en juger, M. Hamel a fort honnêtement rendu compte dans son ouvrage *L'affaire Bettencourt : derniers secrets*. Je conseille donc à M. Humez, de s'adresser, à propos de la carrière d'Occupation d'André Bettencourt (et de ce qui a suivi), au confrère suisse dont l'ouvrage est en avril 2013 sous presse (Paris, L'Archipel).

M. Hamel m'a confirmé avoir été contacté téléphoniquement par des responsables de France 2. Mais à la différence de moi-même, qui ai motif à croire que le programme annoncé par M. Humez serait mis en œuvre, les démarches auprès du journaliste suisse n'ont pas dépassé le stade de la prise de contact téléphonique. L'intérêt de la chaîne a vraisemblablement été bloqué par la parution, à dater du 15 mai 2013, du livre de l'intéressé, explicite sur « les mensonges d'André Bettencourt ».

Je passe le week-end suivant la fixation du rendez-vous avec M. Humez - qui disposait de mes ouvrages, à rechercher des références d'annotations prises en archives sur le fondateur de l'Oréal. Je sélectionne certains de ces dossiers dans un document intitulé « Visites archives possibles sur Eugène Schueller pour Samuel Humez », et comportant six cotes de fonds provenant des Archives nationales et deux de la Préfecture de police. Cotes que M. Humez et moi sommes supposés aller voir bientôt ensemble, pour des raisons non seulement de commodité, puisque j'ai déjà complètement dépouillé la correspondance, mais, pour certaines d'entre elles, *légal*.

Le mardi 9 avril, je reçois M. Humez à 14 h 15. Pendant quelques heures, je lui lis plusieurs des références consignées dans le document préparé au cours des jours précédents. Ayant déjà exploité une partie d'entre elles dans mes quatre ouvrages, je mets l'accent sur les aspects neufs du dossier Eugène Schueller, infiniment plus graves que ce qu'on sait d'ordinaire sur le « membre » (en réalité un des chefs, sous l'Occupation) de la Cagoule. Aspects alors inédits, puisque mon nouvel *Industriels et banquiers français sous l'Occupation* n'est pas encore publié. J'ai lu à M. Humez donc tout ou extrait de documents issus des fonds suivants :

- BA 1914, Mouvement social révolutionnaire, 1939-1944, archives de la Préfecture de police (APP), riche sur Eugène Schueller et Corrèze.

- PJ 52, CSAR, archives de la Préfecture de police (APP), correspondance sur Jacques Corrèze, un des chefs sicaires de la Cagoule, depuis sa fondation (1935-1936), dirigeant en 1941 du RNP du tandem (ensuite séparé) Déat-Deloncle, pilleur de biens juifs², membre de la Légion des Volontaires français contre le bolchevisme (qui fut au centre de la polémique soulevée en 1991 par Jean Frydman, associé de l'Oréal évincé), ne négligeant pas les affaires avec l'occupant, un des nombreux cagouleurs recyclés par Eugène Schueller à l'Oréal, directeur de ses filiales aux États-Unis à l'époque du scandale Frydman.

- Correspondance sur le (ou du) chef SS Helmut Knochen, commandant à Paris de la police de sécurité (*Befehlshaber der Sicherheitspolizei und des Sicherheitsdienst (Sipo-SD)*, BDS), section du *Reichssicherheitshauptamt* (RSHA) de juin 1940 à août 1944, chef suprême de la Gestapo à Paris jusqu'en mai 1942, puis second, de mai 1942 à août 1944, de Karl Oberg, lieutenant de Heydrich et « chef supérieur des SS et de la police allemande » en poste permanent à Paris :

- 1° W3, 354, « archives de Berlin », Archives nationales (AN), comportant une correspondance de Knochen de mars 1941 sur le plan de gouvernement MSR (nom d'Occupation de la Cagoule) « collaboration 100% » dont Eugène Schueller serait un des douze ministres, au poste de la « production nationale et impériale » (grande obsession de la synarchie ou Mouvement synarchique d'empire) (voir annexes);

- 2° F7 (police générale), 15337, dossier Knochen, procédure de son procès (correspondance 1941-1949), AN, comportant deux des (nombreuses) auditions de Knochen de 1946-1947. Le chef de la Gestapo y décrit Eugène Schueller comme son « agent » *stricto sensu* et un document de la direction générale des Renseignements généraux de la Sûreté nationale classe l'industriel parmi les 45 « agents de l'ennemi » recensés, terme de définition juridique précise : coupable de crime de « trahison » ou « intelligence avec l'ennemi » ou « complot » ou « crime contre la sûreté » ou « la sécurité de l'État » (avec ou sans précision « sûreté intérieure » ou « extérieure »), crime défini par les articles 75 et suivants du Code pénal et passible de la *peine de mort*. Ce qui n'est pas le cas du crime ou délit de collaboration, défini par les articles 87 et suivants du Code pénal.

PJ 52, CSAR, Jacques Corrèze (APP) est un dossier en dérogation particulière, pour le dépouillement desquels j'ai obtenu autorisation individuelle, non cessible.

F7, 15337 (AN), que je croyais soumis aux mêmes conditions de consultation, est, je viens de le vérifier, « librement consultable » (depuis 2009 au moins) : tout citoyen pourra donc aisément vérifier mes dires en allant aux Archives nationales (nouveau centre de Pierrefitte).

C'est *sur la base* de la lecture des extraits susmentionnés que :

1° dès le départ de M. Humez, j'ai adressé aux responsables respectives de ces fonds, Françoise Gicquel (directrice des archives de la Préfecture de police), et Catherine Mérot (conservatrice aux Archives nationales), des courriels relatifs aux conditions de consultation des fonds concernés. Courriers auxquels les intéressées ont aussitôt répondu, nous fixant les conditions de consultation, notamment la nécessaire production des autorisations administratives qui m'avaient été délivrées pour les archives en dérogation;

2° M. Humez m'écrit le 10 avril :

« Pour résumer, suite à notre entrevue d'hier, *voici les documents qui me semblent précieux pour ce 52 minutes sur la saga Bettencourt* [souligné par moi, ALR] :

- Liste des membres du MSR dans laquelle figure Eugène Schueller.
- Audition de Knochén lorsqu'il parle du rôle d'Eugène Schueller comme agent.
- Parcours judiciaire de Jacques Corrèze après-guerre jusqu'à son entrée à l'Oréal en

50.

- dossier Schueller devant le comité d'épuration. ». Les documents que je présente dans la 2^e partie correspondent aux trois premières demandes écrites formulées par M. Humez.

Nos trois échanges écrits du 10 avril, dont le courriel précédemment cité, attestent que le journaliste « Complément d'enquête » savait déjà, notamment,

a) qui était Corrèze, sorti de prison en 1949, immédiatement embauché par Eugène Schueller et devenu chef de la filiale américaine de l'Oréal, et

b) qu'Eugène Schueller était un agent *stricto sensu* du chef de la Gestapo Knochén. M. Humez disposait par ailleurs de tous mes travaux parus sur la question.

Le 12 avril, M. Humez me propose de « voir d'emblée les fonds suivants, lundi 15 avril au matin (à partir de 9 h?):

PJ 52, CSAR, dérogation du 31 mars 2003

PJ 30, 31, 32, Mouvements et partis collaborationnistes, dérogation du 25 juin 2003

BA 1914, Mouvement social révolutionnaire, 1939-1944. »

Mme Gicquel nous ayant fixé rendez-vous le lundi 15 avril, je sollicite pour cette date communication des trois cotes concernées des APP.

Je passe la journée complète du 15 avril (je n'ai pas même coûté à France 2 le prix d'un modeste déjeuner) avec M. Humez aux archives de la Préfecture de police (rendez-vous fixé le vendredi 12 avril) pour lui montrer et lui permettre de sélectionner les pièces les plus intéressantes des fonds Corrèze et BA 1914. Il fait d'ailleurs « un tas », placé en tête de chacun des deux volumes, des pièces qu'il dit avoir l'intention de venir filmer ultérieurement (objet de son courriel du 2 avril à Mme Gicquel).

Après le 25 avril, date à laquelle M. Humez me met en copie de ses courriels de demande de tournage à Mme Gicquel et au « service de communication de la Préfecture de police », le journaliste ne se manifeste plus, ce qui motive ma question du 29 mai sur l'état de l'enquête.

Le 4 juin, M. Humez me propose une interview pour le lundi 10 juin, précédée du SMS du vendredi 7 juin, 18h54 :

« Pour info, voici les points que je souhaite aborder pendant l'interview : Schueller et son profil de patron dans les années trente, ses idées (mélange de modernité éco et de discours réactionnaire), son engagement et rôle au sein de la Cagoule, son attitude pendant la guerre et comment il est passé entre les mailles du filet, ses amis cagouleurs recyclés à l'Oréal. Tout ceci s'inscrivant bien sûr dans la saga L'Oréal, le sujet de mon documentaire » (pièce jointe).

Je n'avais jusqu'alors jamais entendu parler de « saga L'Oréal » mais seulement de « saga Bettencourt ». À *aucun moment* de mes contacts avec M. Humez il *n'a non plus été question* du sujet : « Liliane Bettencourt », *a fortiori* pas de : « Dans l'intimité de la milliardaire Liliane Bettencourt », question abordée plus loin.

Pendant l'interview du lundi 10 juin, qui dure plusieurs heures, il n'est traité que des thèmes rappelés par le SMS du 7 juin de M. Humez cité plus haut, c'est à dire non seulement des activités, politiques singulièrement, d'avant-guerre et d'Occupation d'Eugène Schueller, « agent de l'ennemi », mais aussi de celles d'après-guerre, de sa soustraction à l'épuration et de son recyclage de « ses amis cagoulards [...] à l'Oréal », cas général dont l'ascension de Jacques Corrèze, dès sa sortie de prison de novembre 1949, est légitimement considérée comme un des exemples les plus spectaculaires.

Ce jour-là, sans doute conscient que la partie historique, qu'il venait pourtant de rappeler nettement dans son SMS du 7 juin, serait réduite ou rejetée par sa rédaction, M. Humez me fait répéter plusieurs fois la réponse à une question sur Eugène Schueller et ses motivations politico-idéologiques, en cherchant à l'infléchir : je maintiens à chaque fois ma réponse, ce que je lui ai rappelé dans le courriel que je lui ai adressé le 16 octobre, après avoir entendu son message téléphonique relatif à la liquidation de ma participation à l'émission : « manifestement inquiet sur les conséquences de votre curiosité historique, vous souhaitez me faire dire à propos d'Eugène Schueller ce que je ne souhaitais pas dire, contrainte que l'historienne indépendante que je suis ne s'applique jamais. » (voir ci-dessous, et pièces jointes).

Après l'interview du lundi 10 juin, alors que l'émission était initialement prévue pour « juin prochain » (courriel de M. Humez à Hubert Bonin, « mercredi 3 avril 2013 13:10 »), M. Humez ne me communique plus aucune information.

Le 7 septembre, je viens aux nouvelles et, pour la première fois, il met deux jours à répondre, et de façon vague, le 9. « Je vous tiens au courant », m'annonce-t-il, ce qui est faux : je ne reçois aucune nouvelle pendant plus d'un mois. Le 16 octobre, le journaliste m'annonce par message téléphonique (pièce jointe) que mon interview a été entièrement supprimée qu'il a « dû raboter toute la partie concernant le passé trouble d'Eugène Schueller et d'André Bettencourt, voilà, c'était beaucoup trop long pour mon chef, Benoît Duquesne. Je n'ai pu sauver qu'une archive », etc. Son message confirme que j'ignore le contenu de l'émission et son titre, tous deux sans rapport avec ce qui m'a été présenté, oralement et par écrit, entre le 4 avril et le 10 juin. M. Humez ne me communique d'ailleurs pas le titre de l'émission, alors « en boîte » mais cite « le sujet Liliane Bettencourt », dont nous n'avions *jamais* parlé.

Au cours du long coup de fil du 16 octobre dont j'ai pris l'initiative (et dont il n'existe malheureusement pas de trace), M. Humez innocente « [s]on chef, Benoît Duquesne » et désigne une autre responsable du « rabotage », la coordinatrice de « Complément d'enquête », Mme Caroline Belicard. Je comprends de ses demi-aveux confus que « les archives » (pas une, *les* archives) sont présentées dans l'émission (lesquelles?, il ne le précise pas) mais que, en l'absence de mon interview et d'une mention précise écrite sur mon rôle, on ne saura pas qui a découvert et fait découvrir à M. Humez « les archives ». J'exige, *s'il y a bien* présentation de documents d'archives à l'écran, que mon nom y soit associé, via un générique mentionnant mon titre professionnel, le titre des quatre ouvrages publiés en partie consacrés à Eugène Schueller et le rôle joué pour mettre « les archives » à la disposition de France 2. Le courriel que m'envoie M. Humez peu après cette conversation téléphonique confirme ses

excuses et promet citation de mon nom et de deux des ouvrages, mais ne précise toujours pas l'intitulé de l'émission :

« Comme convenu, je viens de demander à notre assistante Caroline Belicard de bien vous faire apparaître dans les crédits³ de notre émission du 31 octobre, comme historienne, auteur du Choix de la défaite et Industriels et banquiers sous l'Occupation, et source des archives diffusées dans ce sujet.

Encore une fois, je suis extrêmement désolé de ce contretemps et vous remercie de m'avoir permis d'accéder à ces archives précieuses » (texte inclus dans mon courriel du 16 octobre à Mme Belicard).

« COMPLÉMENT D'ENQUÊTE » POUR OUBLIER EUGÈNE SCHUELLER « AGENT DE L'ENNEMI »

COMMENTAIRE SUR « DANS L'INTIMITÉ DE LA MILLIARDAIRE LILIANE BETTENCOURT », FRANCE 2, 31 OCTOBRE

J'adresse le 16 octobre à M. Humez (copie à Mme Belicard et à M. Duquesne) un courriel exigeant, malgré la censure complète de mon interview, présentation *précise* de mes travaux sur Eugène Schueller et de ma contribution en matière d'archives à une émission dont j'ignore tout. En l'absence de réponse, j'adresse le 21 octobre à Mme Belicard (copie à MM. Humez et Duquesne) une lettre recommandée avec accusé de réception soulignant la *tromperie* dont j'ai été l'objet en tant qu'historienne (pièce jointe, incluant les pièces, orale et écrites, du 16 octobre).

Entre les 21 et 27 octobre, date de réception de la réponse datée du 25 de M. Thomas Horeau, j'apprends par une revue de télévision que l'émission est intitulée non pas « Liliane Bettencourt » (révélation du 16 octobre), mais « Dans l'intimité de la milliardaire Liliane Bettencourt ». M. Horeau, « rédacteur en chef adjoint », *refuse un visionnage de l'émission que je n'ai pas requis*, sachant n'avoir aucune chance de l'obtenir de la Justice, et récuse ma demande écrite en matière de « crédits » qui par sa longueur excessive exposerait le téléspectateur à surcharge cérébrale : « les génériques et leur contenu sont régis par des règles légales et éditoriales qui ne nous permettent pas de diffuser l'ensemble des informations que vous souhaitez voir mentionner au générique. En outre, il nous semble que cet afflux d'informations serait illisible pour le téléspectateur et dès lors contraire au but recherché ».

Mais surtout, il conteste avec une indignation toute juridique mes griefs : « Par ailleurs, nous sommes choqués par l'accusation de tromperie que vous formulez à notre égard et la réfutons fermement. Il est extrêmement fréquent que des interviews réalisées dans le cadre d'une enquête ne soient finalement pas utilisées dans le montage final. *Il ne s'agit pas là de censure ou de tromperie mais uniquement de l'expression de la liberté éditoriale des journalistes et des rédacteurs en chef.* Enfin, nous tenons à vous indiquer que nous sommes *extrêmement vigilants quant au sérieux des informations diffusées dans notre émission*, ainsi qu'au respect des règles déontologiques et légales. »

Le lecteur comparera utilement cette fière proclamation (soulignée par moi) 1° aux excuses orales puis écrites du 16 octobre d'un journaliste que je veux croire de bonne foi, dont le fruit de la collaboration avec une historienne a été impitoyablement « raboté »; 2° à ce qui, dans la bouillie mondaine et larmoyante intitulée « Dans l'intimité de la milliardaire Liliane Bettencourt », demeure du « sérieux des informations » archivistiques que j'ai offertes, *stricto sensu*, au journaliste chargé de la partie « historique » de l'affaire et dont quelques-unes sont présentées plus loin.

Le 31 octobre, je visionne dans la consternation la honteuse émission intitulée « Dans l'intimité de la milliardaire Liliane Bettencourt » diffusée par « Complément d'enquête » (France 2), que tout lecteur pourra suivre aisément⁴.

Il faut attendre plus de 38 minutes pour que surgissent, via le magistrat J.P. Getti, chargé en 1991 du dossier L'Oréal-Jean Frydman, 1° une Cagoule « mouvement d'extrême droite datant de l'époque du gouvernement de Vichy et mouvement très antisémite », dernière caractéristique que personne, certes, ne niera, et 2° « le dénommé Corrèze », pas même gratifié de son prénom, « un des dirigeants de la Cagoule ». France 2 sait pourtant fort bien que « la Cagoule » a été fondée au tournant de 1935 et qu'Eugène Schueller - et pas seulement Corrèze – est un de ses chefs.

« *Les archives* » (présentes à l'écran, m'a affirmé M. Humez le 16 octobre) ont été réduites à *une* notule des Renseignements généraux de la Préfecture de police, provenant du fonds BA 1914, MSR, 1939-1944, APP. Dans ce très riche fonds, librement consultable, auquel nous avons consacré quelques heures le 15 avril, extrêmement compromettant sur le rôle *d'avant-guerre et d'Occupation* d'Eugène Schueller et de son auxiliaire Corrèze, France 2 a choisi après « raboutage » ce minuscule document *unique* : « ce serait M. Eugène Schueller, membre influent du MSR, [Mouvement social révolutionnaire, nom d'Occupation de la Cagoule] et gros industriel, qui subviendrait en grande partie aux besoins du groupement en lui octroyant un million par mois » [soit, au taux de conversion fourni par l'INSEE⁵, 335 000 € par mois – somme qui nous ramène à des réalités dynastiques familiales]. Le journaliste commente le texte en décrivant Schueller comme « ancien membre de la Cagoule ».

L'ensemble historique représente *deux minutes* d'antenne, dans une émission d'une heure et quart quasi exclusivement consacrée aux états d'âme et malheurs de la pauvre petite milliardaire élevée par un papa précocement veuf qui « travaille 6 000 heures par an » (propos de l'historien Jean-Claude Daumas qui a célébré l'industriel infatigable, roi de la teinture et de la publicité). On comprend que Thomas Horeau ait contesté la présence à l'écran de « crédits » documentés, la formule de l'émission finalement présentée adoptée évoquant, du point de vue historique, l'expression familière : « tout ça pour ça ». La *censure* est, à deux minutes près, aussi féroce que celle qui, en septembre 2011, a frappé l'article de *Géo Histoire* « Quand guerre rimait avec affaires », sur ordre du groupe médiatique allemand Bertelsmann, via sa filiale « française » *Prisma Presse*⁶, dont, seuls dans un premier temps, *Mediapart* (via Vincent Truffly, le 13), et *Le Canard enchaîné* (les 14 et 21) ont rendu compte⁷.

Le contenu même de « Dans l'intimité de la milliardaire Liliane Bettencourt » et sa confrontation avec les sources historiques démontrent une fois de plus que la connaissance historique est bafouée par la télévision, fût-elle publique, autant que par la grande presse, écrite ou audiovisuelle. Ou plutôt que l'histoire est incompatible avec la norme exclusive du « temps de cerveau humain disponible » (Patrick Le Lay, alors président-directeur général du groupe TF1, 2004) « acheté » aux *media* par les grands groupes financiers, au minimum leurs très riches annonceurs publicitaires quand ils ne les possèdent pas directement. Cette réalité économique renvoie au néant toute « Charte éthique » supposée, comme dans le groupe *Prisma Presse*, « garanti[r] “l'indépendance éditoriale” des journalistes »⁸. La vaillante Stéphanie Bonvicini, qui avait osé en 2003-2004 sonder le riche passé vichyste de la maison Louis Vuitton, en a fait l'amère expérience, contée en mai-juin 2004 par Nicolas Beau (*Le Canard enchaîné*) et Kim Willsher (*The Guardian*)⁹.

La misère qui menace l'ensemble de la presse, France Télévisions incluse, ne saurait qu'aggraver une situation illustrée par l'interview finale (13 minutes), au titre de « Documents » de « Complément d'enquête », d'Hervé Gattegno. Naguère entre autres rédacteur en chef de la rubrique « France » du « journal de référence » *Le Monde*, l'interviewé a été nommé (premier) rédacteur en chef d'une revue qu'il est permis de croire dépendante des gros « annonceurs » : *Vanity Fair*, « v.f. (*sic*) du magazine américain *Vanity Fair* », pour citer Vincent Truffly, qui en a également rejoint les rangs dès les préparatifs de sa naissance, en octobre 2012¹⁰. Les « informations » sur une milliardaire victime de ses stipendiés (ou

adorée d'eux) ou sur les querelles familiales suivies de réconciliations (avec photo d'anniversaire à une table de « Marius et Jeannette »)¹¹, « sujet » dont la « v.f. (*sic*) du magazine américain *Vanity Fair* » tend à se faire une spécialité comme la maison-mère ou « v.o. »¹², sont assurément plus propices aux affaires et au moral ou à la docilité des populations que « le passé trouble d'Eugène Schueller et d'André Bettencourt ».

CE QUE LES TÉLÉSPECTATEURS AURAIENT DÛ SAVOIR D'EUGÈNE SCHUELLER ET DE SON INTIME JACQUES CORRÈZE

Tout ceci est entièrement étranger aux documents d'archives que j'ai signalés ou lus à M. Humez et dont il a par écrit requis consultation. J'en livre aux lecteurs quelques spécimens¹³, dont les téléspectateurs de « la saga Bettencourt » auraient dû connaître la teneur le 31 octobre au soir par mon interview et par les textes originaux à l'appui.

Ils font d'Eugène Schueller, sous la 4^e République faiseur de rois choisis au sein des partis de la gauche non communiste et de la droite¹⁴ - fonction dont, après son décès (en 1957), ses descendants de sang et d'alliance ont sous la 5^e République assumé l'héritage¹⁵ -, non seulement un très actif collaborationniste et aryanisateur de biens juifs, en compagnie de l'industriel allemand Gerhart Schmilinsky, hitlérien militant, mais, au profit de « ses affaires personnelles » et de ses activités politiques à la tête du MSR, un « agent » de la Gestapo (*Sicherheitspolizei-Sicherheitsdienst (Sipo-SD)*).

Les documents cités ci-dessous et ceux de la série AJ, 40, fonds du *Militärbefehlshaber in Frankreich*, dits « du Majestic » établissent un lien formel direct entre l'association d'Eugène Schueller avec Schmilinsky au sein d'affaires aryanisées à cet effet¹⁶ et les liens étroits du Français avec les services allemands *Sipo-SD*.

Eugène Schueller, agent de Knochen (Knochen) ou « agent de l'ennemi » (direction générale des Renseignements généraux de la Sûreté nationale)

Source, F7 (police générale), 15337, dossier Knochen, AN

I. Deux auditions de Knochen de 1946 (sa liste d'« agents », Eugène Schueller inclus, est confirmée par toute la correspondance originale d'Occupation¹⁷)

1) Audition de Knochen par Georges Claudet, assisté de l'inspecteur Rykner, à la DST (Direction de la Surveillance du Territoire), 16 novembre 1946, 7 p.

Descriptif de ses missions depuis son arrivée en France en juin 1940

« La mission du SD [*Sicherheitsdienst*] à cette époque était la suivante :

Rechercher toutes archives et documents sur la franc-maçonnerie et la juiverie, les organisations politiques d'émigrés. Nous nous procurions ces documents par les perquisitions et les arrestations qui s'ensuivaient.

La mission de la *Sicherheitspolizei* dont le kommando était sous les ordres de Boemelburg¹⁸ consistait à exploiter les archives de la police française saisies en juin 1940 lors de notre arrivée à Paris pour arrêter les Allemands et autres agents ayant travaillé contre l'Allemagne.

Ce travail était fait en collaboration avec l'Abwehr.

Les deux kommandos du SD et de la SIPO étaient placés sous mon commandement et installés 72 avenue Foch et 11 rue des Saussaies. [...] Le général Thomas¹⁹ nous chargea d'étudier l'opinion publique française et de nous renseigner sur l'état d'esprit de la population, sur l'influence de la défaite française, sur les membres du gouvernement, sur les partis politiques et le ravitaillement.

En raison de notre propagande, beaucoup de Français crurent à une ère nouvelle et devinrent des collaborateurs bénévoles du SD Parmi eux je puis citer *dès 1940*²⁰ l'ancien ministre Marquet et Schueller, un homme d'affaires, et tous les membres des partis collaborationnistes. »

2) Audition de Knochen par Georges Claudet à la DST, assisté de l'inspecteur Rykner Gabriel, 22 novembre 1946, 1 p. (paginée 318)

« J'ai connu le nommé Schueller, industriel français, dès 1941 [(sic) 1940²¹]. [...] il s'occupait de fabrication de savon.

Il écrivit un livre dont il me dedica un exemplaire dans lequel il exposait des idées nationales-socialistes dans le domaine économique. À « l'époque où je l'ai connu, il s'efforçait de se faire nommer Ministre de l'économie nationale.

Il me fut présenté par l'interprète de Marquet²² dont je vous ai déjà parlé (ajout manuscrit : Peter, agent du SD).

Comme les renseignements qu'il me donnait étaient de nature trop spécialisée, je le mis en rapports avec le Dr Maulaz de ma section III chargé spécialement des questions économiques²³.

Il travailla pour la Section III afin d'obtenir notre appui auprès des services allemands pour ses affaires personnelles et ensuite pour que ces Services l'épaulent dans son ambition d'être ministre. »

Knochen donne le signalement d'Eugène Schueller : « 1m60 environ, corpulence moyenne, cheveux blonds grisonnants, légèrement ondulés sur le dessus de la tête, yeux bleus, figure ronde, teint clair. Il était d'origine alsacienne ou lorraine et demeurait à Paris. Il avait des usines en province. »

II. « Liste annexe. Renseignements d'archives », direction générale des Renseignements généraux de la Sûreté nationale, sans date, novembre 1946 au plus tôt (elle mentionne le jugement de Kopp « le 19.11.46 par la cour de justice de la Seine »), 17 p. (pagination 349-365),

Liste d'agents du Reich, dressée sur la base des auditions de 1946-1947 de Knochen, qui recense notamment :

1° les « agents allemands » (p. 1-8);

2° les « agents de l'ennemi », a) Français, politiques, criminels notoires, dont plusieurs ont été fusillés à cette date, et grands financiers, auxquels ce sort fut épargné, dont Eugène Schueller (p. 9-11); b) les « agents étrangers » (10-14)

Je ne reproduis ici que la liste des Français, comportant 45 noms (2 sont cités deux fois, dont celui de Céline-Destouches), que clôt Eugène Schueller (vu l'ordre alphabétique)

Italique souligné dans le texte. **Tout ce qui est entre crochets est ajouté par moi, Annie Lacroix-Riz²⁴.**

« 2° Agents de l'ennemi

a) Français

Ardant [Henri, président] directeur général de la Banque Société générale

Alexis, voir Pierlovisi, *arrêté*.

Barbé Henri. Né en 1902. Membre du comité central du parti communiste²⁵. Agent de Boemelburg.

Benoist-Méchin [Jacques], ex-ministre français, agent du Dr Knochen. *Arrêté*.

Boissel Jean. Journaliste. Agent SRA [service de renseignement allemand]. *Condamné à mort. Peine commuée.*

Boudier Georges. Journaliste agent de Boemelburg, né le 15.2.1896 à Châlons-sur-Marne.

Bucard Marcel, chef du francisme. *Fusillé.*

Bousquet René. Secrétaire général pour la Police. *Arrêté.*

Boussac Marcel. Né le 17.4.1889 à Châteauroux. Industriel. Agent de Knochen (voir D. 52-620.072).

Castellane [Jean] comte de, agent du SD.

Céline, voir Destouches.

Chamberlain Henri. Chef d'une équipe au service du SD. *Fusillé.*

Clémenti François. Né le 28 mai 1910. Journaliste agent SRA.

Constantini Pierre, Né le 16.2.1889 à Sartène (Corse). Créateur de la ligue européenne. *Arrêté* par les autorités italiennes.

Costes Dieudonné. Né le 4.11.1892 à Septfonds (Tarn). Agent de l'Abwehr.

Darnand [Joseph]. Chef de la Milice. *Fusillé.*

Darquier de Pellepoix [Louis]. Commissaire aux questions juives. *Arrêté.*

Dassonville Michel. Serait parti en Argentine.

Delamette [Henri]. Agent du Dr Knochen.

Déat [Marcel], ex-directeur du journal L'œuvre, créateur du RNP. En fuite.

Doriot [Jacques]. Chef du PPF. Serait décédé en Allemagne au cours d'un bombardement aérien.

Deloncle Eugène, chef du CSAR. *Abattu* par la Gestapo.

Destouches, écrivain [Céline]. Agent du SD Réfugié au Danemark.

Faj [Bernard]. Professeur. *Arrêté* et condamné.

Filiol Jean²⁶. Membre du PPF. Agent SRA. Serait réfugié en Espagne? Né le 1.5.09 à Bergerac.

Flandin Pierre-Étienne, ex-ministre français. Agent de [Roland] Nosek²⁷. Condamné à 10 ans d'indignité nationale. Relevé de cette condamnation.

René Fonck. Colonel. Agent de Knochen. Serait réfugié dans un couvent de Malines, Belgique. Né le 28.3.1894 à Saulny sur Meurthe (Vosges).

Jean Fontenoy. Journaliste. Agent de Nosek.

Gallet Pierre Charles. Milicien et sous-secrétaire d'État à l'intérieur. Né le 23.7.1917 à Rodez (Aveyron). *Arrêté.*

Serpeille de Gobineau Clément, écrivain. Agent du SD.

Jacques Guérard. Secrétaire de Laval. Agent de Knochen (10-358).

Hilaire Georges-Jacques. Secrétaire d'État à l'intérieur. Adjoint de Laval.

Kopp. Né en 1894 à Metz. S'occupait de diamants industriels. Agent de Maulaz et de Knochen. *Arrêté.* Jugé le 19.11.46 par la cour de justice de la Seine.

Laval Pierre. Ex-ministre. *Fusillé.*

Leconte comte. Agent du SD.

Lesdain Jacques. Journaliste. Agent SRA.

Marquet [Adrien]. Ex-maire de Bordeaux. *Décédé* [information fausse].

Montandon [George-Alexis]. Professeur. Agent du SD.

Palmeri Alfredo. Gangster bien connu. Chef d'une bande au service du SD.

Patenôtre [Raymond]. Ex-ministre. Agent du SD.

Pierlovisi Alexis. Né le 14.9.1891 à Ajaccio. Membre de la Gestapo. *Arrêté.*

François Piétri, ex-ambassade de France. Agent de Nosek.

Puységur [Bernard de]. Agent de Knochen.

Renaud. Abbé. Agent du SD.

Jean Rollin. Ex-ministre [mention rayée, en raison de la confusion avec Louis Rollin]. Agent de Maulaz. *Décédé*.

Sabiani [Simon]. PPF. Ex-député de Marseille. Agent du SD.

E. Schueller [Eugène Schueller]. Homme d'affaires. Propriétaire d'une savonnerie. Agent de Knochen. [ajout manuscrit :] directeur de Mon Savon ».

Eugène Schueller, futur « ministre de la production nationale et impériale », 1941

Source, W3, 354, « archives de Berlin », AN

La liste qui suit est présentée par le SS Sturmbannführer, c'est à dire Knochen [SS Sturmbannführer d'avril 1940 à novembre 1941, date à laquelle il fut nommé « SS Obersturmbannführer »] à l'ambassade d'Allemagne, pour Abetz, Paris, 5 mars 1941, 2 p.

Les Allemands, alors furieux de l'éviction de Laval par « les synarques », laissent entendre que le collaborationnisme de Vichy ne suffit plus et qu'ils vont intégrer à l'équipe dirigée par Pétain les principaux responsables des partis collaborationnistes parisiens, Knochen présente à Otto Abetz le projet d'« un informateur parisien, pour résoudre la crise gouvernementale en France. Il s'agit d'une liste de personnalités » à placer au gouvernement « au cas où les plans révolutionnaires²⁸ de certains groupes, comme par exemple l'entourage Deloncle²⁹, Fontenoy, Malet, Dorgères, etc., se réaliseraient. »

[Mais Eugène Schueller, un des chefs du MSR, certes riche et puissant, enrichi sous l'Occupation, l'est alors moins que les grands synarques qui monopolisent les postes ministériels, et qui y demeureront jusqu'en août 1944. Les ambitions gouvernementales du président de l'Oréal n'aboutiront qu'après-guerre, et par personnes interposées, dont son gendre André Bettencourt]

Liste [entièrement constituée de membres de la Cagoule, désormais appelée MSR] et notice présentée à Knochen par « un informateur parisien, pour résoudre la crise gouvernementale en France » (voir plus haut), 8 p.

[même liste que celle datée de mai 1941, BA 1914, Mouvement social révolutionnaire, 1939-1944, 9 p., APP, intitulée : « gouvernement 12 ministres, 16 ministres adjoints »]

Chef de l'État et président du Conseil Pétain

1) Vice-président du Conseil et instruction publique : Jacques Chevalier

Groupe de l'intérieur : 2) Eugène Deloncle

3) Affaires administratives : Le Baube

4) renseignements, Police, Deuxième Bureau français : Filiol

5) Jeunesse : Darry

6) Famille : Marcel Gallant

7) Santé publique : Dr Blondin-Walter

8) sports : commandant Pasquot

9) information : Fontenoy

10) Gatineau Groupe des affaires extérieures et économiques :

11) affaires étrangères : R. Ruffin (junior)

11 bis. Finances : Dessart

12) production nationale et impériale : Schueller³⁰

13) voir 11 bis. Finances : Dessart

14) corporation : Loyer

- 15) Travail : [Pierre] Nicolle
- 16) Travaux publics et communications : Malet
- 17) marine marchande : Joseph Duhamel
- 18) colonies : R.P. Robert
- 19) agriculture : Grandin
- 20) ravitaillement : François
- 21) ministère de la Justice Meaux
- 22) ministère paysannerie : Dorgères
- 23) ministère des inventions, William Lotth (*sic*)
- 24) amiral Drujon : Groupe défense nationale :
- 25) guerre : Dufieux
- 26) Marine : Delaborde
- 27) Air : Berthin
- 28) défense des colonies. Représentant pour l'empire du chef de l'État : Weygand » (p.

1)

La notice occupe les 7 pages suivantes, présentant 27 de ces « révolutionnaire[s] » (pas d'autre précision sur Weygand, n° 28), « cagoulard[s] » et partisans de la « collaboration 100% » supposés plaire particulièrement au maître allemand :

Son n° 12, prévu pour un poste ministériel, Eugène Schueller, est ainsi présenté :

« 12) Schueller

Industriel, patron très social.

S'est adonné depuis longtemps à l'étude des problèmes de collaboration entre les salariés et les patrons.

Est à la tête de l'Oréal, Valentine, Mon Savon.

Fait actuellement partie du groupe des Jeunes patrons sociaux et du MSR pour une Révolution nationale. »

« **Le dénommé Corrèze** »³¹

Source BA 1914, Mouvement social révolutionnaire, 1939-1944, APP

Note des Renseignements généraux de la Préfecture de police (RGPP), 24 février 1941, 1 p. (partiellement détruite)

Compte rendu de la réunion du MSR, 29 rue des Cloÿs³² le 23 février. « Corrèze insista sur le caractère anti-juif et anti-maçonnique de leur action. Il fit allusion au “noyautage” (ou “nettoyage”?, seules les trois lettres « age » lisibles) nécessaire de l'entourage du Maréchal et enfin préconisa une franche collaboration avec les Allemands. »

Note CL, sans date, 2 p. (Filiol toujours écrit ici Filliol), *in extenso*, jointe à lettre 12311 Police judiciaire, du secrétaire général pour la Police [Henri Chavin, auteur de la fameuse liste de la synarchie de juin 1941] au préfet de police [amiral Bard], Vichy, 25 mars 1941, 1 p., qui lui demande « de très actives et discrètes surveillances » sur cette organisation (italique, souligné par moi puis souligné dans le texte)

« L'un des principaux éléments du prétendu Rassemblement national populaire est le Mouvement social révolutionnaire de M. Eugène Deloncle qui fut le grand chef de la Cagoule. Non que cette organisation dispose de beaucoup de monde, mais elle amène des hommes de main dont l'action peut être dangereuse.

Les organisateurs du Rassemblement ont éprouvé le besoin de s'excuser de la participation de M. Deloncle en disant qu'il avait rompu avec les éléments extrémistes de la

Cagoule. Ce qui fait rire quand on sait que *ses lieutenants, aujourd'hui comme hier, sont Filiol, dit le "tueur", Corrèze et Fauran, qui jouèrent les premiers rôles dans les exploits sanglants de la Cagoule (assassinats des frères Rosselli, de Navachine, de Jean-Baptiste, de Juif, etc.) exploits dont le caractère criminel n'est dépassé que par leur absurdité et leur stérilité.*³³

Deloncle cherche à recruter dans les anciens groupements nationaux, Action française dont les dirigeants depuis longtemps ont mis leurs adhérents en garde contre lui; Jeunesses patriotes, etc. Il s'efforce de noyauter l'Union nationale des groupements corporatifs (32, bld Haussmann et 5, rue Logelbach) qui est [...] dans l'obédience de Doriot et, sur la recommandation de ces groupements, à l'insu de leurs membres, il cherche à placer ses hommes dans les cadres des corporations constituées par le Gouvernement. Il les place également, grâce à des complicités, dans les cadres de la Légion.

Mais l'essentiel de l'activité de Deloncle et du MSR est la constitution de la troupe d'hommes de main avec laquelle on interviendra par la force pour obliger le "Gouvernement de Vichy" à obéir au "Rassemblement national populaire".

Ce recrutement se fait sous le couvert du patriotisme et de la fidélité au Maréchal. On affirme aux adhérents qu'ils marchent sous les ordres de celui-ci pour soutenir sa politique et défendre sa personne. On ira à Vichy pour "*délivrer le Maréchal*" de la clique de Ministres et de fonctionnaires qui le tient prisonnier. Deloncle affirme même à ses hommes qu'ils seront convoqués par un ordre de mobilisation officiel individuel. Or, ces ordres de mobilisation (fournis par quelle complicité à Vichy ou ailleurs?) sont déjà imprimés et munis du cachet.

Le MSR a officiellement pignon sur rue et ses bureaux de la Rue Saint-Lazare sont très importants; il y règne une activité continuelle. Les adhérents ne cherchent même pas à cacher qu'ils sont armés.

L'entrepôt d'armes et d'équipements du MSR et le stand de tir se trouvent rue des Cloÿs (derrière la mairie du XVIIIème, ancienne permanence du PSF³⁴).

Bien entendu, une telle activité ne peut exister qu'avec l'accord et même avec l'appui des autorités occupantes. Celles-ci auraient promis, pour le jour de l'expédition, de mettre des chars légers à la disposition de Deloncle et de ses amis. Au surplus, le MSR demande à ses adhérents s'ils ont servi dans les chars.

C'est le vendredi 10 janvier, dans un dîner au Café de Paris, que, sur l'invitation de Deloncle, Déat, Laval, Fontenoy et trois autres personnages moins importants se sont réunis avec lui pour jeter les bases du Rassemblement populaire. Le 16 janvier, nouvelle réunion au Café de Paris des mêmes personnages avec M. de Brinon en plus. »³⁵

Rapport des RGPP, « Milice du Mouvement social révolutionnaire », 29 juillet 1941, 8 p. (italique, souligné par moi)

Milice constituée « dès la fin de 1940 [...] après avoir regroupé la plupart des anciennes organisations dites de la Cagoule (UCAD et OSARN)³⁶ [...] sous la direction d'Eugène Deloncle [...] les dirigeants se sont attachés à organiser des groupes d'autodéfense selon un plan qui rappelle tant par leur composition que par les buts qui leur sont assignés celui des anciennes formations de l'OSARN et de l'UCAD. » Cette milice regroupe « plus de deux mille hommes [...] Les éléments les plus actifs du Rassemblement national populaire sont ceux du Mouvement social révolutionnaire de M. Eugène Deloncle », qui a regroupé « ses sections et sa milice au sein de la Légion nationale populaire [...] dont ses amis et lui-même tiendraient les leviers de commande. [...] Actuellement, deux régions sont organisées », la 1^e et la 2^e, respectivement pour « Paris et la région parisienne » et pour « la province », dirigées par Jacques Corrèze et Jacques Fauran.

« *L'action de la Légion nationale populaire s'est manifestée dès le début par l'occupation de nombreux locaux appartenant [à] ou loués par des juifs ou des organisations*

juives, et des permanences ou services du RNP ont été installés » par exemple dans « les locaux ayant appartenu à M. Mandel, à la Ligue contre l'antisémitisme et à l'Univers israélite »

Source, PJ 52, CSAR, APP.

Sous-dossier « interdiction de séjour » du « Dossier Corrèze »

Rapport F 361756 de l'inspecteur Simoni, Paris, 19 janvier 1950, sur Corrèze, 2 p.

Rappel de ses agissements d'Occupation

Rappel des peines : Condamné le 9 octobre 1948 par la Cour de justice de Paris à 10 ans de travaux forcés, à la dégradation nationale, à 20 ans d'interdiction de séjour, à la confiscation des biens pour « intelligences (*sic*) avec l'ennemi »

et, le 26 novembre 1948, par la Cour d'Assises de la Seine à 10 ans de prison « pour atteinte à la sûreté de l'État. Ces deux peines avec la confusion. »

Il a été libéré de la prison de Fresnes le 15 novembre 1949.

Lettre de Jacques Corrèze au Ministre de la Justice, 25 novembre 1949, 2 p.

Demande de « Recours en grâce »

Projet de lettre 95290 du préfet de police au commissaire du gouvernement près la Cour de justice de la Seine, manuscrit sans date, mais porte un ajout du 2 février 1950, sur Jacques Corrèze, manuscrite, 2 p.

en réponse à « votre lettre du 2 décembre 1949 et votre rappel du 11 janvier 1950 », par lesquels « vous m'avez demandé si le retour à son ancien domicile du nommé Corrèze Jacques, né le 11 février 1912 à Auxerre [...] serait de nature à provoquer des incidents ou à troubler l'ordre public. »

Corrèze habitait sous l'Occupation 7 rue Lesueur, Paris 16^e, « au domicile d'Eugène Deloncle, chef du MSR et il était l'amant de sa femme » [passage ensuite rayé, remplacé par : « dont il était le secrétaire particulier »] « avec la complaisance du mari. » Rajout, d'une autre écriture : « Ce dernier ayant été exécuté par les Allemands pendant l'Occupation, C. [...] a pu régulariser sa liaison. »

« L'appartement des Deloncle, qui était luxueusement installé, et où ont été données de brillantes réceptions auxquelles assistaient des personnalités allemandes et vichyssoises, et notamment l'ex-Ambassadeur Fernand de Brinon, est actuellement réquisitionné et occupé par un secrétaire de l'Ambassadeur britannique.

Corrèze, qui était le secrétaire particulier d'Eugène Deloncle, cumulait les titres de colonel des sections d'intervention du Mouvement social révolutionnaire et chef de 1^{ère} région de la Légion nationale populaire de Marcel Déat, et de membre du Conseil d'administration du Comité d'action anti-bolchevique.

En septembre 1941, il s'est engagé dans la LVF et a été incorporé au 3^e bataillon caserné à Versailles.

À son retour [d'URSS] en 1942, il fut chargé de l'organisation territoire du MSR, puis devint membre du Comité des Anciens combattants du MSR et de la LVF.

Corrèze avait d'autre part installé dans l'appartement de ses protecteurs un service d'achat allemand traitant de l'exploitation forestière.

[...] l'intéressé s'exhibait en tenue d'officier allemand.

Les renseignements recueillis sur Corrèze dans le voisinage de son ancien domicile, lui sont particulièrement défavorables, aux points de vue de la conduite et de la moralité et son retour dans le quartier, où la seule annonce de sa libération a déjà causé un scandale, serait susceptible de créer des incidents et de troubler l'ordre public.

Il semble en conséquence qu'une mesure de faveur à son égard soit actuellement inopportune. »

Corrèze, libéré le 15 novembre 1949, fut immédiatement embauché par son ami Eugène Schueller dans une de ses revues publicitaires (dont « Vive la mode »), selon plusieurs courriers policiers du début 1950, et officiellement dès le 1^{er} mai 1950 à L'Oréal même (*cf. infra*)

Lettre de Corrèze au Chef du contrôle pénal, Paris, 20 février 1950, 1 p.

Corrèze l'avise de sa demande de passeport vu l'« éventualité [...] d'avoir à accepter une situation assez importante de Représentant d'une firme française à l'étranger. »

Lettre 95290 du secrétaire général pour le préfet de police au ministre de l'Intérieur, 11 avril 1950, 2 p.

« [...] j'émetts un avis défavorable pour des considérations d'ordre public, à ce que Corrèze soit autorisé à résider dans le ressort de ma Préfecture. »

Arrêté du vice-président du Conseil, ministre de l'Intérieur, au préfet de police; Paris, 19 mai 1950, 1 p.

En réponse à votre lettre 95290 du 11 avril 50, décision de rejet de l'autorisation de résidence dans Seine de Corrèze

Notification de l'avis du parquet de la Cour d'Appel de Paris, n° 154, du Procureur général au préfet de police, direction de la police judiciaire, Paris, 11 septembre 1950, 1 p.

Corrèze « a bénéficié de la mesure gracieuse suivante : remise de l'interdiction de séjour. »

Arrêté du ministre de l'Intérieur au préfet de police; Paris, 22 septembre 1950, 1 p.

« [...] par arrêté du 5 septembre, ce condamné a bénéficié de la mesure de grâce suivante :

limitation de la dégradation nationale à dix ans;

remise de la confiscation des biens à venir;

remise de l'interdiction de séjour. »

Fiche du parquet du tribunal de grande instance de la Seine, 3^e section, notification 8527, au préfet de police, Paris, 10 décembre 1965, 1 p.

sur la « demande en réhabilitation » de Corrèze pour sa peine de 10 ans de réclusion prononcée par la Cour d'Assises de la Seine « pour complot contre la sécurité intérieure de l'État. » Demande de renseignements sur sa durée de résidence dans Seine, sa conduite et « ses moyens d'existence » et rappel du n° C. 1077 code de procédure pénale sur « la discrétion qui doit entourer l'enquête; la procédure de réhabilitation ne saurait avoir pour conséquence de donner à la condamnation une nouvelle publicité. »

Lettre 95290 à en-tête du Contrôle pénal d'Hernandes, du cabinet d'André Bossard, commissaire principal, 24 janvier 1966, 2 p. [souligné par moi]

Corrèze s'est marié le 11 janvier 1950 à Saint Mandé avec Veuve Eugénie Deloncle née Mercedes Cahier, née le 11 février 1893, « Ils n'ont pas d'enfant. »

« domicilié depuis 1940, 7 rue Lesueur » 16^e, mais « souvent éloigné de la capitale » par « ses activités professionnelles [...] »

Il est actuellement Directeur “exportation” au service américain de la Société *L’Oréal*, 14, rue Royale à Paris (8^{ème}), où il perçoit annuellement 337 735,43 frs.

Il *est entré dans cette société le 1er mai 1950* en qualité de vendeur, après sa libération intervenue le 29 (*sic*) novembre 1949.

Depuis il n’a pas quitté cet établissement, où il a gravi tous les échelons pour être nommé Directeur en 1954.

L’intéressé ne fait l’objet d’aucune remarque particulière au point de vue conduite et moralité, tant à son domicile qu’à son lieu de travail et les renseignements recueillis sur son compte ne lui sont pas défavorables. »

Fiche avec tampon du 10 février 1966 « réhabilitation », 1 p.

C’est le dernier document de ce « dossier Corrèze ».

¹ Lacroix-Riz, *L’histoire contemporaine toujours sous influence*, Paris, Le temps des cerises, 2012.

² *Industriels et banquiers*, p. 406 et 448 (Corrèze, homonyme du département, a été omis dans l’index).

³ Générique de fin, précisant sources et remerciements.

⁴ http://www.france2.fr/emissions/complement-d-enquete/diffusions/31-10-2013_141173

⁵ <http://www.insee.fr/fr/themes/calcul-pouvoir-achat.asp>

⁶ Censure qui a frappé le journaliste concerné Vincent Borel, et ses deux sources sur « la collaboration économique » qu’il avait omis de préciser : Vincent Truffly a identifié la censure du travail de Stéphanie Bonvicini (*Louis Vuitton, une saga française*, Paris, Fayard, 2004) ; pas la mienne, l’édition d’*Industriels et banquiers* de 1999, origine du reste des sujets : Renault; Francolor, association de Kuhlmann et l’IG Farben; Boussac; Société générale; Galeries Lafayette; Helena Rubinstein; les Wendel; Radio Monte-Carlo.

⁷ <http://www.mediapart.fr/journal/france/130911/geo-histoire-accuse-de-censure-pour-complaire-des-annonceurs> et *Canard enchaîné*, dates citées, p. 5.

⁸ Vincent Truffly, *art. cit.*

⁹ *Le Canard enchaîné*, 26 mai 2004, p. 4. ; « Louis Vuitton’s links with Vichy regime exposed », *The Guardian*, 3 juin 2004, <http://www.theguardian.com/world/2004/jun/03/france.secondworldwar>.

¹⁰ <http://blogs.mediapart.fr/blog/vincent-truffly/261012/au-revoir-mediapart>

¹¹ <http://www.vanityfair.fr/actualites/france/articles/liliane-bettencourt-fete-son-anniversaire-en-famille/1493>

¹² <http://www.vanityfair.com/society/features/2010/11/bettencourt-201011>

¹³ Citation des textes d’archives, fautes de frappe corrigées (ALR).

¹⁴ Continuité entre Vichy et la République gaulliste, assurée via les grands décideurs économiques (et politiques), épilogues du *Choix de la défaite* et de *De Munich à Vichy* et chap. 9 d’*Industriels et banquiers français sous l’Occupation*. Mon prochain ouvrage y sera en partie consacré.

¹⁵ Un des aspects de la récente « affaire Bettencourt ».

¹⁶ *Industriels et banquiers*, p. 369 et 372-373.

¹⁷ Au cours des mêmes auditions, Knochen ment en revanche comme un arracheur de dents sur lui-même : responsable de rien, il a tout ignoré, même les tortures qu’infligeaient aux victimes ses sbires de Paris et d’ailleurs. Les services policiers opposent à ses mensonges l’authenticité de ses témoignages sur ses « agents ».

¹⁸ Carl Boemelburg, second de Knochen à Paris depuis juin 1940, après un stage parisien en 1938-1939, index des trois *op. cit.*

¹⁹ Max Thomas, général SS, « Beaufratge des chefs der SIPO und des SD » pour la Belgique et la France, installé à Bruxelles, avec navettes à Paris.

²⁰ Souligné par moi. La note du 5 mars 1941, citée *infra*, citant Eugène Schueller comme futur ministre (affaire activement discutée en janvier entre cagouleurs) confirme la précocité de ses liens avec la Gestapo.

²¹ Sur cette erreur de date, document précédent (et suivant).

²² Adrien Marquet, maire de Bordeaux et « agent de l’ennemi », *cf. infra*, et index *Choix de la défaite* et *De Munich à Vichy*

²³ Kurt Maulaz, *SS-Hauptsturmführer* (capitaine) chef de la SS-SD ou SHD (*Sicherheitdienst*, service de sécurité de la SS) en Belgique et en France, « chargé de la section III » (« opinion publique » et questions économiques et financières) » du RSHA, index d’*Industriels et banquiers français*.

²⁴ Presque tous les noms de cette liste figurent dans l’index des trois *op. cit.*

²⁵ Barbé évolua comme Doriot, passa au PPF dès sa fondation (1936), puis au RNP d’Occupation.

²⁶ Un des principaux sicaires de la Cagoule avant et sous l’Occupation, à l’égal de Jacques Corrèze, index *Choix de la défaite* et *infra*. L’Oréal embaucha les fils de Jean Filiol et de Michel Harispe, autre criminel

en série (index *op. cit.*), dossier 1991, presse, Corrèze, Dalle, Frydman, L'Oréal, etc. PJ 52, CSAR, APP. Toujours désigné comme Filiol, l'intéressé s'appelait Filiol selon l'état civil.

²⁷ Chef de la section VI (vie et partis politiques) du *Sicherheitsdienst*, index d'*Industriels et banquiers*.

²⁸ Le nazisme et ses émules, dont les fascistes français, ont usé et abusé du mot « révolutionnaire » : la Cagoule se dénomme « Comité secret d'action révolutionnaire » puis « Mouvement social révolutionnaire ».

²⁹ Eugène Deloncle, synarque et chef de la Cagoule civile, index des trois *op. cit.* et PJ 52, CSAR, « dossier Corrèze », APP.

³⁰ La synarchie s'appelle officiellement « Mouvement synarchique d'empire », et les colonies constituent une priorité pour ce groupement riche en banques et entreprises de fret, dont la Banque Worms et la Banque d'Indochine, voir les trois *op. cit.*

³¹ Le magistrat J.P. Getti, « Complément d'enquête », 39'.

³² Un des sièges de la Cagoule parisienne (voir document suivant).

³³ Sur ces assassinats, *Le choix de la défaite*, chap. 6 et index.

³⁴ Parti social français, issu des Croix de Feu de de la Rocque (*ibid.*).

³⁵ Ces tractations débouchent sur le plan de remaniement ministériel de Vichy de mars 1941 incluant Eugène Schueller (*cf. supra*). Jean Fontenoy est, comme Corrèze, un intime avéré d'Eugène Schueller : lettre de « E. Schueller » sur papier en-tête, en bas, 14 rue Royale, téléphone Opéra 80-70, télégraphe « Oréal – Paris 00 », à « Mon cher ami » Jean Fontenoy, Paris, 6 juillet 1941, 2 p., F7, 14958, MSR, sous-dossier « Lettres adressées à des MSR RNP ou propagandistes », AN.

³⁶ *Le choix de la défaite*, p. 269 sq.